



Conseil Communautaire

20 janvier 2016

Compte-rendu

L'an deux mille seize, le 20 janvier, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège de la CCHC à Corbenay, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Anthony MARIE, pour la session ordinaire du mois de janvier.

Etaient présents :

BATHELOT Nadine ; DHOS Lionel ; LEPAUL Michèle ; TRAMESEL Jean-Claude ; BROUTCHOUX Michel ; AWIGNANO Emmanuel ; DELAITRE Michel ; PETITGENET Sylvain ; GROSJEAN Alain ; MARIE ; Anthony ; LAURENT Denise ; DE MALLIARD Henri ; BARDOT Georges ; DOILLON Marc ; HUMBLOT Véronique ; THOUVENOT Bernadette ; CORRIERI Valérie ; HAGEMANN Marie-Odile ; GRILLOT Alain ; GROSJEAN Christiane ; GROSJEAN Jean-François ; MIEGE Benoit ; GROSJEAN Sylvain ; AUBRY Patricia ; DAVAL Michel ; ROGER Bernard ; GRANDHAIE Jean-Louis ; LAURENT Paul ; BOILEAU Pascal ; GEROME Jean-Daniel ; RICHARD Michel ; GAUTHIER Bernard ; MOUGIN Marie-Jeanne MOUTON Bruno ; DESIRE Michel ; GALMICHE Bernard ; BIGÉ Pascal ; BAVARD Martine ; LARRIERE Liliane ; BORDOT Thierry ; DOUCET Edith ; LEROY Hervé ; LARUE Sabine ; VILMINOT Gaston ; COPPOLA Rosaire

Etaient absents excusés :

NURDIN Véronique (procuration à Sylvain GROSJEAN) - MILLEROT Jean-Paul (procuration à Hervé LEROY) - Marie-Paule BALLET (procuration à Benoit MIEGE) - RIONDEL Christian (procuration à Marie-Odile HAGEMANN) - SAUNOIS Charles - MARTI Alain

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Jean-François Grosjean ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 16/12/2015
2. Versement de subventions FISAC aux communes de Fougerolles et St Loup-sur-Semouse
3. Adhésion à la mission locale pour 2016
4. Augmentation de la participation de la CCHC au dispositif prêt d'honneur d'Initiative Haute-Saône

5. Report d'autorisation budgétaire en investissement
6. DM au budget général 2015
7. Demande de DETR pour la création d'un nouveau centre péri et extrascolaire à Fontaine-les-Luxeuil
8. Modalités d'application des tarifs 2016 pour les vergers de Fontenois
9. Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 16/12/2015

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2015.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 16/12/2015.

II. Versement de subventions FISAC aux communes de Fougerolles et St Loup-sur-Semouse

Les communes de Fougerolles et St Loup-sur-Semouse ont mené des travaux d'aménagement du cœur de Ville dans le cadre de l'OCMACS (opération collective de modernisation du commerce, de l'artisanat et des services) initiée par la CC du Val de Semouse. Il est proposé d'approuver le versement de l'aide revenant aux communes, conformément au plan de financement approuvé dans la convention OCMACS et aux factures réelles présentées par les communes : 18 736,50 €.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité ce versement.

III. Adhésion à la mission locale pour 2016

Il est proposé de reconduire l'adhésion de la CCHC à la Mission Locale pour 2016. La cotisation est de 1.19 € par habitant (contre 1.17 € en 2015), soit un total de 22 138 €.

Monsieur Doillon, représentant de la CCHC à la Mission Locale, évoque le dispositif « garantie jeune » mis en place récemment par l'Etat, dont la mise en œuvre relève des MILO.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette adhésion.

IV. Augmentation de la participation de la CCHC au dispositif prêt d'honneur d'Initiative Haute-Saône

L'association Initiative Haute-Saône a mis en place le prêt d'honneur, dispositif départemental de soutien à l'accompagnement de porteur de projet de qualité sur son territoire. L'adhésion de la Communauté de Communes à cette démarche en

2014 constitue un réel levier pour les porteurs de projets car la participation de la collectivité permet une majoration de 25% du prêt d'Honneur pour les projets portés sur le territoire. Une première enveloppe de 10 000 € a été allouée par la CCHC en 2014, lors de l'intégration dans le dispositif. Ces crédits ayant été entièrement consommés, il est proposé d'allouer une nouvelle enveloppe de 10 000 €, afin de poursuivre le soutien aux entreprises locales.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette adhésion.

V. Report d'autorisation budgétaire en investissement

Afin d'assurer la continuité des services et actions des collectivités avant le vote des budgets, la réglementation prévoit la possibilité d'autoriser l'autorité territoriale à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits prévus l'an passé. Il est proposé de valider l'application de cette disposition pour 2016, sur la base des crédits inscrit au budget 2015.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

VI. Décision modificative au budget général 2015

Il est proposé d'approuver une DM pour corriger l'imputation du remboursement d'emprunt à la commune de Vauvillers : transfert de 2 141.48 € à l'article 6718 charges exceptionnelles, depuis les articles 66111 intérêts et 1641 capital où ils étaient positionnés.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

VII. Demande de DETR pour la création d'un nouveau centre péri et extrascolaire à Fontaine-les-Luxeuil

Le site périscolaire de Fontaine-les-Luxeuil a été identifié comme prioritaire en termes de besoins d'amélioration / renouvellement. Il est proposé de solliciter la DETR pour la création d'un nouvel équipement, la réhabilitation et l'agrandissement de l'ancien n'étant pas possible techniquement. La validation définitive de ce projet n'interviendra qu'avec son inscription au budget 2016. Il est toutefois nécessaire de solliciter dès à présent la DETR, le dépôt des dossiers devant intervenir pour le 22/01/2016 au plus tard.

Deux hypothèses techniques et financières ont été constituées :

- Une hypothèse « qualité optimale » : surface de 420 m², et réponses optimales aux besoins des usagers et contraintes réglementaires, notamment à travers un espace d'activité multi-salles et un soin particulier apporté à l'isolation phonique.
- Une hypothèse « qualité à minima » : surface de 330 m², et réponses à minima aux besoins des usagers et contraintes réglementaires (espace d'activité plus restreint et isolation phonique moins performante).

Il est proposé de présenter un dossier DETR sur la base du projet à qualité optimale, plus coûteux, de manière à optimiser les financements possibles. Le positionnement définitif du projet entre l'hypothèse haute et l'hypothèse basse découlera ensuite des choix de la CCHC au cours de l'étude de programmation (menées en interne et en association avec les futurs utilisateurs), et du choix de l'enveloppe prévisionnelle de travaux que la CC souhaite y consacrer.

Madame Hagemann évoque la volonté de mutualiser cet espace avec l'école maternelle, ce qui devra permettre de diminuer l'investissement nécessaire. Elle indique que les locaux actuels du périscolaire font l'objet d'une dérogation de la part de l'Etat, en raison du problème d'accessibilité, et que celle-ci ne durera peut-être pas.

Mme Lepaul souhaite savoir si d'autres bâtiments affectés au service péri et extrascolaire nécessitent des travaux.

Monsieur le Président indique que le diagnostic du parc bâti affecté à la compétence enfance jeunesse place après le site de Fontaine celui de Fougerolles comme prioritaire (accessibilité et espace insuffisant), puis celui d'Aillevillers (travaux de rénovation, notamment sur fenêtres). Les autres sites, de construction assez récente, demande essentiellement un entretien courant et des améliorations légères.

Monsieur Petitgenêt se dit gêné par l'absence de lisibilité quant au poids de ce projet dans le budget global de la collectivité.

Monsieur Doillon indique qu'il voit ici un projet qui correspond tout à fait au cœur des compétences de la CCHC, et qu'il est normal qu'il survienne.

Monsieur Grillot indique qu'il n'y a pas de débat sur le lieu du projet, justifié techniquement, mais qu'il est important de pouvoir replacer cette opération dans un projet global pour la collectivité.

Monsieur Delaitre indique qu'il se sent « obligé » de voter, alors que ce projet est évoqué pour la première fois.

Décision : le conseil communautaire approuve à 46 pour et trois abstentions ce plan de financement.

VIII. Convention en vue de la numérisation du cadastre

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention avec la DGFiP, permettant de finaliser la numérisation du cadastre sur l'ensemble du territoire.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

IX. Modalités d'application des tarifs 2016 pour les vergers de Fontenois

Le prestataire de service en charge de l'accueil des clients et désormais d'une part de la commercialisation pour le compte de la CCHC (régie de recette créée cet été) a appliqué prématurément les tarifs 2016, pour des locations survenues durant l'été 2015. Il est nécessaire, sur demande de la trésorerie, de valider cette application prématurée des tarifs 2016.

Monsieur Désiré évoque les deux sites d'hébergement de la CCHC, notamment au regard du désengagement de Destination 70 de toute activité de commercialisation pour le compte des CC au 31/03/2016. L'avenir des 5 roulettes qui sont actuellement propriété de Destination 70 est soulevé, l'idée d'une location par la CCHC étant à explorer. Les problèmes matériels relatifs aux roulettes sont également évoqués. Monsieur Désiré indique qu'il souhaite trouver une sortie par le haut, en basculant vers une gestion privée de ce site.

Il est demandé à Monsieur le Président de confirmer que la CCHC a bien l'obligation de rester propriétaire du site pendant 5 ans, sous peine de devoir reverser les subventions perdues, ce qui est confirmé.

Monsieur Bordot demande ce qu'on fait après 2017, et souligne que tout cela « semble pourri ». Monsieur le Président confirme qu'il est nécessaire de définir une stratégie rapidement, le contrat avec le prestataire gérant actuel s'achevant en octobre 2016.

Monsieur Désiré indique qu'une reconduction avec le gérant actuel lui paraît souhaitable jusqu'en 2017, en vue de le voir acquérir le site ensuite. Pour cela, il lui semble que le site sera plus attractif avec 15 roulettes plutôt que 10, d'où l'intérêt de conserver les 5 roulettes de Destination 70. Le conseil approuve informellement le fait d'émettre une proposition de rachat des roulettes de Destination 70 pour 20 000 €.

Monsieur Miege évoque la possibilité de lancer une DSP pour la gestion à compter de la fin de la saison.

Monsieur Désiré indique ensuite que l'appel à candidature pour la location du site des chalets du lac se poursuit, et qu'il sera préférable de proposer un bail commercial plutôt qu'un bail précaire. Il confirme que des candidatures intéressantes ont été reçues.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

X. Questions diverses

Aménagement numérique

La problématique de l'aménagement numérique est évoquée. Monsieur Miege regrette un rythme inégal selon les communes. Monsieur Tramesel précise que certaines zones ne peuvent faire l'objet de travaux sous maîtrise d'ouvrage public, l'autorité de régulation ne l'autorisant pas car ces secteurs restent viables économiquement pour les opérateurs privés, à qui il revient de réaliser les

aménagements. Mme Bathelot précise qu'Haute-Saône Numérique travaille sur un calendrier de 10 années, ce qui induit un étalement dans le temps des différentes interventions.

Pacte fiscal et financier

Monsieur Miege s'indigne du lancement d'une étude fiscale et financière par la CCHC, en vue de l'élaboration d'un pacte fiscal et financier. Il affirme au conseil communautaire que cette étude est déjà finalisée, et qu'elle l'a été à l'insu de tous les élus. Il appuie ces propos en montrant le document édité par le bureau d'étude KPMG, qui est selon lui un rapport contenant des conclusions et décisions déjà arrêtées.

Monsieur le Président corrige les propos de Monsieur Miege, en indiquant au conseil communautaire que ce document n'est pas un rapport contenant des décisions déjà prises, mais la proposition de prestation de service du cabinet, assortis d'illustrations de rendu possible. Il précise qu'il souhaite disposer d'une vision claire quant aux marges de manœuvre de la collectivité. Monsieur le Président insiste sur la notion de bloc communal, pour l'ensemble duquel un diagnostic lui semble pertinent. Celui-ci ne sera qu'un outil d'aide à la décision, celle-ci revenant toujours aux élus.

Monsieur Miege affirme que cette étude au niveau du bloc communal ne se justifie pas, notamment car il n'y a selon lui aucun lien entre les finances des communautés de communes et celles des communes membres.

Monsieur Bordot souligne qu'au milieu de la page du document brandi et présenté par Monsieur Miege comme un ensemble de décisions déjà arrêtées, il est clairement indiqué « exemple ». Il précise que les chiffres donnés ne concernent pas la CCHC et ses communes mais qu'ils sont fictifs, car étant une simple illustration. Il soutient une investigation allant dans le sens de celle proposée par le Président.

Mme Hagemann regrette que le principe de l'intercommunalité ne soit pas compris. Elle rappelle que les communes ne sont pas des satellites de la Communauté, mais des composantes. Elle appuie par ailleurs l'opportunité de lancer une étude de ce type.

Monsieur Désiré évoque l'intérêt stratégique qui peut émerger d'une étude de ce type, notamment en terme de bonification de dotation, et cite l'exemple du travail réalisé sur le secteur de Luxeuil dans ce sens.

La nécessité d'impliquer la commission finances dans cette étude est affirmée. Il est indiqué qu'elle sera l'instance de suivi technique de l'étude.

D'une manière plus générale, l'absence de vision globale sur le projet communautaire est regrettée. Derrière les statuts récemment votés, il est nécessaire d'avoir un projet clair. La tendance amenée par la loi Notre, qui tend vers de plus en plus d'intercommunalité, ne fait que renforcer ce besoin.

La nécessité d'une communication plus efficace est également soulevée. Il est important d'être saisi des projets plus en amont.

Monsieur Miege indique que son propos concerne surtout la forme sous laquelle cette étude est lancée, beaucoup moins le fond.

Commission aide aux associations

*Mme Hagemann souhaite confirmer la composition de cette commission :
M.Doillon ; Mme Bavard ; M.Leroy ; M.Bordot ; M.Coppola*

Le secrétaire de séance
Jean-François Grosjean